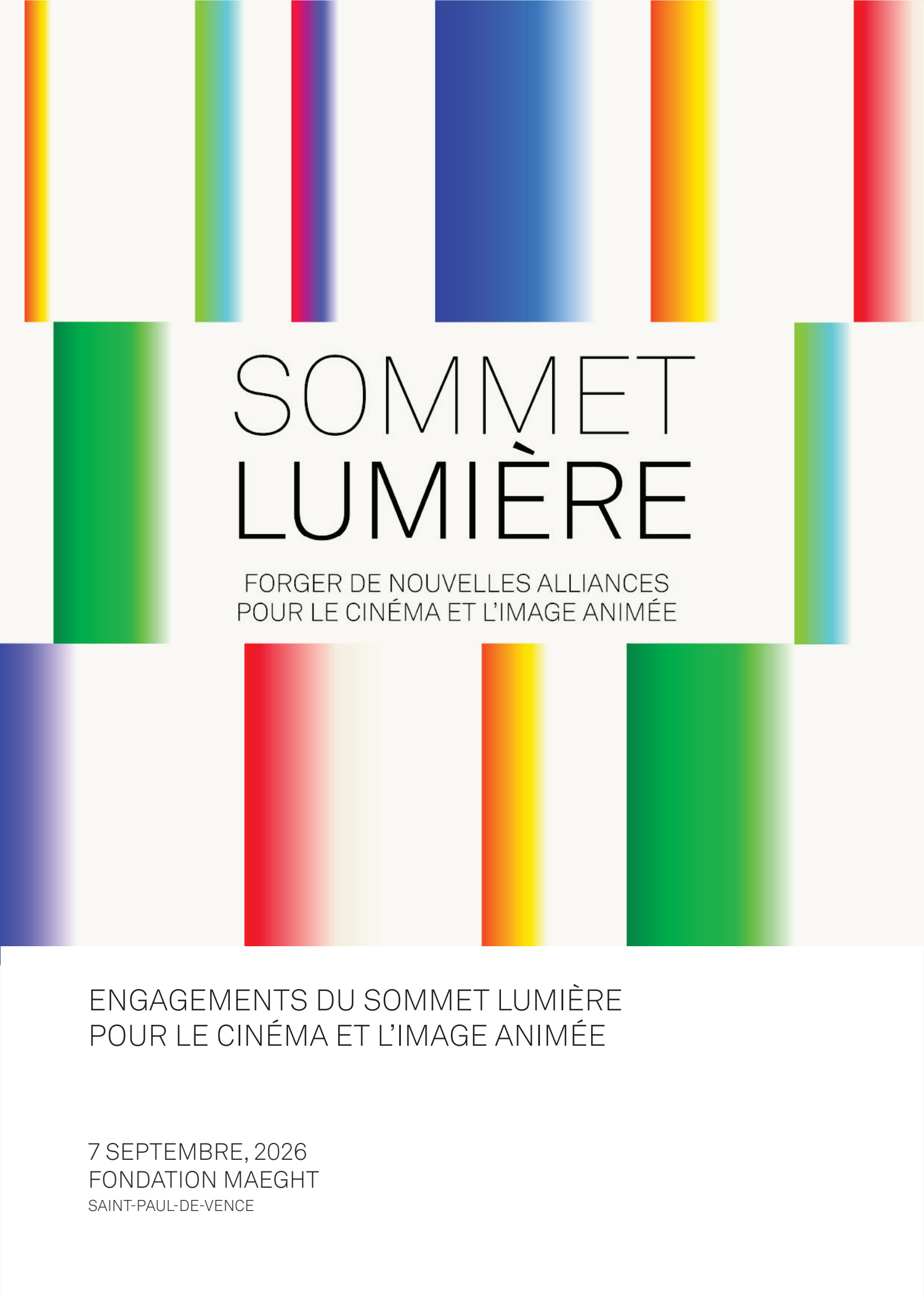




SOMMET LUMIÈRE

FORGER DE NOUVELLES ALLIANCES
POUR LE CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE

ENGAGEMENTS DU SOMMET LUMIÈRE
POUR LE CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE

7 SEPTEMBRE, 2026
FONDATION MAEGHT
SAINT-PAUL-DE-VENCE

ENGAGEMENTS DU SOMMET LUMIÈRE POUR LE CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE

Les acteurs de l'image animée se sont réunis à Saint-Paul-de-Vence pour répondre à une question toute particulière : comment la valeur (culturelle, économique et démocratique) de l'image animée sera-t-elle créée, transmise, appréciée et préservée au cours des dix prochaines années ?

Plus de 220 participants, venus de plus de 65 pays, régions et organisations internationales, se sont réunis à la Fondation Maeght le 7 septembre 2026 pour le Sommet Lumière, coprésidé par le Président de la République française et le Président de la République de Corée. Cet événement est le premier sommet international consacré entièrement au cinéma et à l'image animée. Toutes les régions du monde sont représentées, de même que tous les acteurs du secteur : gouvernements et organismes publics du cinéma, studios et plateformes de diffusion en continu, producteurs indépendants, distributeurs et exploitants, entreprises du jeu vidéo, festivals, créateurs et acteurs, syndicats et organisations professionnels, organisations internationales, centres d'archives, fondations et écoles de cinéma.

Tous ont fait le déplacement, car les pressions que subit le secteur du cinéma et de l'image animée convergent. La nouvelle génération a une relation à l'image façonnée non pas par des œuvres mais par des feeds, conçus pour capter l'attention plutôt qu'enrichir leur public. L'intelligence artificielle transforme les modes de création plus rapidement que toutes les technologies qui l'ont précédée et sape les droits et la rémunération dont dépend la création. Le piratage érode la valeur des œuvres créatives à l'échelle industrielle. Les cinémas peinent à remplir leurs salles. Nombreux sont les acteurs du secteur qui ne travaillent pas dans des conditions sûres ou dans des conditions d'égalité. Le secteur doit faire sa part en matière de transition climatique, mais ses finances sont déjà sous pression. Enfin, dans les centres d'archives du monde entier, une part importante de la mémoire visuelle du XX^e siècle se dégrade progressivement.

Tous ses problèmes dépassent l'échelle nationale. Les œuvres créatives voyagent, tout comme le font le public, le talent, les capitaux et les technologies qui sont désormais leurs intermédiaires. Les structures qui décident de

ce qui est diffusé ont un statut international; ce n'est pas le cas des solutions pourtant nécessaires au traitement des problématiques évoquées ci-avant. Les participants au Sommet Lumière sont donc convenus que le secteur de l'image animée a besoin de multilatéralisme : un véritable multilatéralisme, sans précédent, qui soit ouvert à tous les pays et à tous les acteurs de la chaîne de valeur, auquel peuvent participer en toute légitimité les pays, les entreprises, les créateurs et les institutions.

Le Sommet a adopté six déclarations : la déclaration Lumière, document clé qui définit les principes directeurs et la vision stratégique du Sommet, ainsi que cinq déclarations thématiques portant respectivement sur l'intelligence artificielle, le piratage, l'éducation à l'image, la sûreté des plateaux et l'égalité entre les femmes et les hommes, et la transition écologique. Des programmes seront lancés pour concrétiser ces principes : une plateforme pour la défense du cinéma et des distributeurs indépendants, un mouvement international pour la préservation du patrimoine audiovisuel en danger, un partenariat mondial pour l'éducation à l'image, un accélérateur pour la prochaine génération de décideurs audiovisuels et le premier réseau permanent des agences du cinéma du monde entier. Des investissements seront réalisés en France et en Corée au service des ambitions du Sommet. Un projet pilote sera développé pour ramener le public dans les salles de cinéma. Enfin, les secteurs de la recherche, de l'enseignement et de l'industrie seront invités à échanger au lieu d'être laissés seuls dans la défense de leurs activités.

Les chapitres qui suivent retracent les éléments adoptés et lancés le 7 septembre.

Le Sommet Lumière marque le début d'un multilatéralisme consacré à l'image animée : un cadre commun de principes, d'outils et d'actions concrètes dans lequel les pays, les régions, les entreprises, les créateurs et les institutions pourront travailler ensemble sur des questions qu'aucun ne peut régler seul. Voici le legs du Sommet, lancé non pas par un seul pays mais par la volonté commune de plusieurs pays.

1. UN CADRE COMMUN

La déclaration Lumière et les cinq déclarations thématiques du Sommet

Avant de pouvoir agir sur la moindre question, il fallait disposer d'un cadre commun. La déclaration Lumière fournit ce cadre en définissant ce que les participants ont en commun, la façon dont ceux-ci pourront traiter les problématiques auxquelles ils sont confrontés et la façon dont ils sauront créer ensemble de nouvelles possibilités.

→ **La déclaration Lumière est le texte clé du Sommet.** Elle définit quinze principes agréés par les pays et les régions, par les industries du film, de la télévision et du jeu vidéo ainsi que par les créateurs, les festivals et les institutions culturelles du monde entier.

Son contenu. Les œuvres créatives ont préséance. Les images ne sauraient être réduites à l'attention qu'elles captent : la déclaration entend l'attention du public comme une confiance à gagner plutôt que comme une ressource à exploiter. La diversité des œuvres en matière de budget, de langues, de genres et de lieux n'est pas une contrainte pesant sur la compétitivité mais le fondement même de la compétitivité. Le secteur de l'audiovisuel est un vecteur important de croissance et d'emploi. Le visionnage en salle perdure, car les cinémas sont nécessaires pour que la diversité prospère et la diversité est nécessaire pour que les cinémas comptent.

Les engagements qu'elle contient. Lutter contre le piratage. Protéger la liberté de créer. Promouvoir l'égalité et la sécurité. Préserver le patrimoine mondial en matière d'image animée. Faire de l'éducation à l'image un apprentissage fondamental du XXI^e siècle.

Sa position sur l'intelligence artificielle. progrès technologique est accueilli, mais la responsabilité et les droits de chacun priment toujours. La création humaine demeure au cœur des œuvres. Le respect de la propriété intellectuelle est la condition de la viabilité de l'industrie.

Texte adopté par :

Etats, régions, organisations internationales Canada, Côte d'Ivoire, Finlande, France, Grèce, Indonésie, Irak, Nigéria, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Pologne, République de Corée

Agences régionales et nationales du cinéma Austrian Film Institute, British Film Institute, Estonian Film Institute, Film Centre of Montenegro, Film Fund Luxembourg, Finnish Film Foundation, Fondo Mixto de Promoción Cinematográfica Proimágenes Colombia, Fonds des Médias du Canada, General Organization for Cinema de Syrie, German Federal Film Board, Hellenic Film and Audiovisual Center, Indonesian Film Agency, Instituto do Cinema e do Audiovisual, Kenyan Film Commission, KOCCA, KOFIC, Screen Ireland, SODEC, Swedish Film Institute, Téléfilm Canada

Organisations Africa International Film Festival (AFRIFF), African Film and Media Arts Collective (AFMAC), ALIPH, Arcom, Arte France, Association Française des Cinémas Art et Essai, Berlinale - Internationale Filmfestspiele Berlin, Beta Group, Busan International Film Festival, Business France, Chapter 2, Cinépolis, Cineworld Group, CISAC, CJ ENM, CJ Group, Confédération Internationale des Cinémas d'Art et d'Essai (CICAE), Creative Artists Agency (CAA), Durban FilmMart Institute, Eastman Kodak Co., École Gobelins Paris, European Film Agency Directors Association (EFAD), Expertise France, Fédération Nationale des Cinémas Français, Fédération Nationale des Éditeurs de Films, Federation Studios, Festival de Cannes, Festival de Rotterdam (IFFR), Festival Séries Mania, FICAM, Film Heritage Foundation, Fubon Educational and Cultural Foundation, Galaxy Studio, Gaumont, Gaumont Télévision, GLOBO, Group mk2, HTC, I Wonder Pictures, Illumination Studios Paris, International Union of Cinemas, JP Morgan, KawanKawan Media, Kinopolis Group, La Fémis, La Filière audiovisuelle (LaFa), Liquid XO, Mediawan, Misr International Films, The Motion Picture Association (MPA), representing Disney, Netflix, Paramount, Prime Video & Amazon MGM Studios, Sony Pictures, Universal and Warner Bros. Discovery, NAVER, NEXON Korea, Nisaba Institution for Moving Images, Nomadis Image, North Road, Pathé Cinémas, Pathé Films, PHI Centre, Rothschild & Co, San Sebastian Film Festival, SLL, Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique (SACEM), Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD), Studios de Bry, Sud Écriture, Image, Sunuy Films, Toronto International Film Festival, TVING, Ubisoft, Union internationale des cinémas (UNIC), Unifrance, Université Sorbonne Nouvelle, USC School of Cinematic Arts, Vietnam Film Promotion and Development Association, Vuelta, Webedia Éléphant, Xilam Animation

Personnalités Nabil Ayouch, Céline Calvez, Angele Diabang, Laurence Farreng, July Jung, Denis Masségla, Tarik Saleh

Ouvert à la signature à partir du 7 septembre.

Suivi sous la forme d'un processus d'évaluation collectif.

Intelligence artificielle et valeur de la création

L'intelligence artificielle n'est plus une question concernant l'avenir de l'industrie de l'image animée. Elle est déjà utilisée pour l'écriture de scénario, la prévisualisation, les effets spéciaux, le montage, le doublage, la localisation et les recommandations, et les mêmes outils sont désormais employés dans les industries du film, de la télévision, du dessin animé, du jeu vidéo et des œuvres immersives. Le Sommet n'a pas pour but de décider si le secteur devrait utiliser ces technologies, il entend déterminer la façon dont celui-ci utilise ces technologies et définir les décideurs. Cette question est le fil rouge du reste du présent chapitre. La création requiert des financements, et la valeur créée doit être protégée, faute de quoi les règles seront fixées par défaut.

→ La déclaration de Saint-Paul-de-Vence sur l'intelligence artificielle établit un cadre commun visant à orienter le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les industries audiovisuelles.

Reconnaissant que l'intelligence artificielle constitue une transformation dont l'échelle est sans précédent par rapport aux transitions technologiques qui ont eu lieu par le passé dans le secteur, et constatant à la fois les possibilités et les problématiques qui en découlent en matière d'emploi, de droits et de diversité culturelle, la déclaration établit six principes visant à nourrir les politiques publiques, les pratiques du secteur et la coopération internationale future :

1. Œuvres culturelles. Confirmer que les systèmes d'intelligence artificielle qui produisent, diffusent ou transforment des œuvres culturelles ou sont entraînés avec des œuvres culturelles relèvent du champ d'application de la Convention de 2005 de l'UNESCO.

2. Rémunération. Affirmer que les œuvres d'origine humaine sont le fondement sur lequel reposent les systèmes génératifs. L'entraînement de ces systèmes avec des œuvres protégées doit respecter la propriété intellectuelle et garantir une rémunération juste des titulaires de droits.

3. Emploi. Reconnaître que la préservation des emplois artistiques et créatifs humains est un objectif durable des politiques publiques.

4. Transparence. Appeler à la communication de la composition et de l'origine des données d'entraînement, à l'identification claire du contenu généré ou manipulé et au développement de mécanismes de traçabilité permettant aux titulaires de droits d'exercer leurs droits.

5. Politique culturelle. Réaffirmer le droit des pays et des régions à définir, conserver et adapter leurs propres politiques culturelles en lien avec le changement technologique.

6. Langues et droits. Soutenir le développement de systèmes d'intelligence artificielle fondés sur des corpus divers, notamment en langues non dominantes, tout en protégeant les droits dans la chaîne de titre, des auteurs et producteurs aux acteurs et acteurs de doublage, notamment les droits liés à l'image et à la voix.

Pourquoi c'est important. La déclaration n'est pas qu'une affirmation de principe. Aux créateurs et aux acteurs, elle offre les garanties qu'ils réclament depuis l'émergence des systèmes d'intelligence artificielle générative. Aux secteurs technologiques, elle offre un cadre commun au lieu de réponses nationales fragmentées. Par ailleurs, la déclaration ouvre la voie à une collaboration avec l'UNESCO, notamment l'éventuelle révision de directives opérationnelles de la Convention de 2005 pour traiter explicitement de l'intelligence artificielle générative et l'étude d'un protocole additionnel sur les droits des créateurs, la transparence et la découvrabilité.

Texte adopté par :

Etats, régions, organisations internationales Côte d'Ivoire, Finlande, France, Grèce, Indonésie, Irak, Nigéria, République de Corée

Agences régionales et nationales du cinéma Austrian Film Institute, British Film Institute, Estonian Film Institute, Film Centre of Montenegro, Film Fund Luxembourg, Finnish Film Foundation, Fondo Mixto de Promoción Cinematográfica Proimágenes Colombia, Fonds des Médias du Canada, General Organization for Cinema de Syrie, German Federal Film Board, Hellenic Film and Audiovisual Center, Indonesian Film Agency, Instituto do Cinema e do Audiovisual, KOCCA, KOFIC, Screen Ireland, SODEC, Swedish Film Institute, Téléfilm Canada

Organisations Administration des Droits des Artistes et Musiciens Interprètes (ADAMI), Africa International Film Festival (AFRIFF), African Film and Media Arts Collective (AFMAC), Arcom, Arte France, Association Française des Cinémas Art et Essai, Beta Group, Busan International Film Festival, Business France, Chapter 2, Cinépolis, Cineworld Group, CISAC,

CJ ENM, CJ Group, Coalition française pour la diversité culturelle, Coalitions européennes pour la diversité culturelle, Confédération Internationale des Cinémas d'Art et d'Essai (CICAIE), Creative Artists Agency (CAA), Durban FilmMart Institute, Eastman Kodak Co., École Gobelins Paris, European Film Agency Directors Association (EFAD), Expertise France, Fédération Nationale des Cinémas Français, Federation Studios, Festival de Cannes, Festival de Rotterdam (IFFR), Festival Séries Mania, FICAM, Film Heritage Foundation, Fubon Educational and Cultural Foundation, Galaxy Studio, Gaumont, Gaumont Télévision, GLOBO, Groupe mk2, HTC, I Wonder Pictures, Illumination Studios Paris, JP Morgan, KawanKawan Media, Kinopolis Group, La Fémis, La Filière audiovisuelle (LaFa), Liquid XO, Mediawan, Misr International Films, NAVER, NEXON Korea, Nisaba Institution for Moving Images, Nomadis Image, North Road, Pathé Cinémas, Pathé Films, PHI Centre, Rothschild & Co, San Sebastian Film Festival, SLL, Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique (SACEM), Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD), Studios de Bry, Sud Écriture, Sunuy Films, Toronto International Film Festival, TVING, Unifrance, Union internationale des cinémas (UNIC), Université Sorbonne Nouvelle, USC School of Cinematic Arts, Vietnam Film Promotion and Development Association, Vuelta, Webedia Éléphant, Xilam Animation.

Personnalités Nabil Ayouch, Céline Calvez, Angele Diabang, Laurence Farré, July Jung, Denis Masségia, Tarik Saleh

Prochaine étape : éventuelle révision des directives opérationnelles de la Convention de 2005 de l'UNESCO et éventuel protocole additionnel

L'éducation à l'image, un apprentissage fondamental du XXI^e siècle

→ **Coprésidé par la France et l'Italie, le manifeste pour une éducation à l'image universelle promeut une nouvelle ambition internationale : l'éducation à l'image de tous au XXI^e siècle, tout comme les générations précédentes visaient l'alphabétisation universelle.** Les personnes ayant grandi avec un appareil portable représenteront 40 % de la main d'œuvre du monde entier d'ici à 2030 et plus de 60 % d'ici à 2040. De premières études nationales chiffrent le coût économique à long terme de l'érosion des capacités cognitives des enfants sur plusieurs points de pourcentage du PIB. Alors que les jeunes grandissent dans un environnement numérique de plus en plus marqué par le contenu audiovisuel, les réseaux sociaux et l'intelligence artificielle, le manifeste appelle à la reconnaissance de l'éducation à l'image comme apprentissage clé. Il définit trois priorités :

1. À l'école : faire de l'éducation à l'image un véritable élément de l'enseignement à tous les niveaux, avec des cadres de compétences adaptés aux cursus, la formation des enseignants et des méthodes communes d'évaluation des résultats.

2. Avec les cinémas : concrétiser l'éducation à l'image dans les salles de cinéma, grâce à des partenariats entre les gouvernements, les institutions et les exploitants du secteur. Un cinéma reste l'un des derniers lieux où les images sont découvertes ensemble et où les téléphones sont éteints.

3. Dans la création : développer des pratiques de création d'images, d'après le principe selon lequel on est plus à même de lire des images en apprenant à les faire.

Les recommandations du manifeste.

S'appuyant sur les programmes déjà éprouvés en France, en Italie, en République de Corée et dans d'autres pays du monde, le manifeste appelle à une coopération internationale renforcée en matière d'éducation à l'image et invite l'UNESCO à étudier le développement d'un cadre normatif international sur l'éducation à l'image

Manifeste copporté par La France et l'Italie

Texte adopté par :

Etats, régions, organisations internationales Côte d'Ivoire, France, Grèce, Indonésie, Irak, Nigéria, République de Corée .

Agences régionales et nationales du cinéma Austrian Film Institute, British Film Institute, Estonian Film Institute, Film Centre of Montenegro, Film Fund Luxembourg, Finnish Film Foundation, Fondo Mixto de Promoción Cinematográfica Proimágenes Colombia, Fonds des Médias du Canada, General Organization for Cinema de Syrie, German Federal Film Board, Hellenic Film and Audiovisual Center, Indonesian Film Agency, Instituto do Cinema e do Audiovisual, Kenyan Film Commission, KOCCA, KOFIC, Screen Ireland, SODEC, Swedish Film Institute, Téléfilm Canada.

Organisations Africa International Film Festival (AFRIFF), African Film and Media Arts Collective (AFMAC), Arcrom, ARP, Arte France, Association Française des Cinémas Art et Essai, Beta Group, Busan International Film Festival, Business France, Chapter 2, Cinépolis, Cineworld Group, CJ ENM, CJ Group, Confédération Internationale des Cinémas d'Art et d'Essai (CICAIE), Creative Artists Agency (CAA), Dharamsala, Durban FilmMart Institute, Eastman Kodak Co., École Gobelins Paris, European Film Agency Directors Association (EFAD), Expertise France, Fédération Nationale des Cinémas Français, Federation Studios, Festival de Cannes, Festival de Rotterdam (IFFR), Festival Séries Mania, FICAM, Film Heritage Foundation, Fubon Educational and Cultural Foundation, Galaxy Studio, Gaumont, Gaumont Télévision, GLOBO, Groupe mk2, HTC, I Wonder Pictures, Illumination Studios Paris, JP Morgan, KawanKawan Media, Kinopolis Group, La Fémis, La Filière audiovisuelle (LaFa), Liquid XO, Mediawan, Misr International Films, NAVER, NEXON Korea, Nisaba Institution for Moving Images Nomadis Image, North Road, Pathé Cinémas, Pathé Films, PHI Centre, Rothschild & Co, San Sebastian Film Festival, SLL, Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique (SACEM), Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD), Société des Réalisateurs Français (SRF), Studios de Bry, Sud Écriture, Sunuy Films, Syndicat de la Production indépendante (SPI), Toronto International Film Festival, TVING, Union internationale des cinémas (UNIC), Unifrance, Université Sorbonne Nouvelle, USC School of Cinematic Arts, Vietnam Film Promotion and Development Association, Vuelta, Webedia Éléphant, Xilam Animation.

Personnalités Howard A. Rodman, Nabil Ayouch, Céline Calvez, Julio Bertuccelli, Angelo Diabang, Lawrence Farré, July Jung, Denis Masségia et Tarik Saleh.

Lutte contre le piratage

→ **Élaboré avec le soutien de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM), la déclaration sur la lutte contre le piratage cinématographique et audiovisuel** vise à traiter l'autre aspect du problème, à savoir l'écart croissant entre des mécanismes de répression nationaux et des activités de piratage transfrontalières. En réunissant les autorités publiques, les régulateurs et les organisations du secteur autour d'un même programme d'action, cette déclaration reconnaît que le piratage porte atteinte à la rémunération des créateurs, affaiblit l'investissement dans de futures œuvres et alimente l'économie illégale. Ses effets négatifs vont bien au-delà du secteur de la culture : le piratage prive les gouvernements de recettes fiscales, menace l'emploi légal, expose le public à des risques réels en ligne et, dans certains cas, finance des groupes criminels organisés. Les signataires de la déclaration s'engagent à agir selon les quatre axes suivants :

1. Un réseau permanent : établir un réseau permanent d'autorités et d'organisations compétentes, disposant chacune d'un point de contact nominatif afin que les informations, les alertes et les mesures de concertation circulent de manière directe entre les pays

2. Partage des informations : renforcer le partage des informations relatives aux services et aux fournisseurs impliqués dans des activités illicites tout en travaillant à mettre en place des normes communes minimales pour permettre la reconnaissance entre les différentes juridictions des résultats auxquels parviennent les autorités chargées de la répression.

3. Coopération avec les intermédiaires : progresser dans la mise en place de cadres de coopération avec les intermédiaires en ligne, en mettant à profit les bonnes pratiques internationales en matière de blocage de sites et en veillant à garantir la proportionnalité, la transparence, le respect des procédures et la réactivité en cas d'urgence.

Déclaration établie sur la base des opérations répressives de l'Alliance pour la créativité et le divertissement (Alliance for Creativity and Entertainment, ACE) et de la Motion Picture Association (MPA), de l'observatoire de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) de la plateforme WIPO ALERT, du projet d'INTERPOL Stop au piratage en ligne (I-SOP), des coordonnateurs du Règlement de l'UE sur les services numériques, et des travaux du ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme de la République de Corée en coopération avec l'Agence nationale coréenne de la police.

Agences régionales et nationales du cinéma Austrian Film Institute, Estonian Film Institute, Film Centre of Montenegro, Film Fund Luxembourg, Finnish Film Foundation, Fondo Mixto de Promoción Cinematográfica Proimágenes Colombia, Fonds des Médias du Canada, General Organization for Cinema de Syrie, German Federal Film Board, Hellenic Film and Audiovisual Center, Indonesian Film Agency, Instituto do Cinema e do Audiovisual, Kenyan Film Commission, KOCCA, KOFIC, SODEC, Swedish Film Institute, Téléfilm Canada.

Organisations Africa International Film Festival (AFRIFF), African Film and Media Arts Collective (AFMAC), Arcom, Arte France, Association Française des Cinémas Art et Essai, Beta Group, Busan International Film Festival, Business France, Chapter 2, Cinépolis, Cineworld Group, CJ ENM, CJ Group, Confédération internationale des cinémas d'art et d'essai (CICAE), Creative Artists Agency (CAA), Durban FilmMart Institute, Eastman Kodak Company, École Gobelins Paris, European Film Agency Directors Association (EFAD), Expertise France, Fédération Nationale des Cinémas Français, Fédération Nationale des Éditeurs de Films, Federation Studios, Festival de Cannes, Festival de Rotterdam (IFFR), Festival Séries Mania, FICAM, Film Heritage Foundation, Fubon Educational and Cultural Foundation, Galax Studio, Gaumont, Gaumont Télévision, GLOBO, Groupe M2R, HTC, I Wonder Pictures, Illumination Studios Paris, International Union of Cinemas, JP Morgan, KawanKawan Media, Kinosis Group, La Fémis, Liquid XO, Mediawan, Mirs International Films, NAVER, NEXON Korea, Nüwa Institution for Moving Images, Nomadis Image, North Road, Pathé Cinémas, Pathé Films, PHI Centre, Rothschild & Co., San Sebastián Film Festival, SLL, Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique (SACEM), Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), Sud Écriture Studios de Bry, Sunny Films, TOHO Co., Ltd., Toronto International Film Festival, TVING, Union internationale des cinémas (UNIC), Unifrance, Université Sorbonne Nouvelle, USC School of Cinematic Arts, Vietnam Film Promotion and Development Association, Vuelta, Webedia Elephant, Xilam Animation.

Personnalités Nabil Ayouch, Céline Calvez, Angelo Diabang, Laurence Farreng, July Jung, Denis Masségia et Tarik Saleh.

Bâtir une industrie digne de confiance

→ **La déclaration pour des plateaux plus sûrs et une plus grande égalité entre les femmes et les hommes** constate que de réels progrès ont été accomplis mais qu'ils demeurent insuffisants. Reconnaissant que les femmes continuent d'être sous-représentées dans de nombreux métiers, notamment dans les postes supérieurs et décisionnels, et de rencontrer davantage d'obstacles pour accéder aux financements, développer des projets et progresser dans leur carrière, la déclaration appelle à des mesures concertées dans l'ensemble de l'industrie du cinéma. Elle souligne les liens forts entre l'égalité des chances, les conditions de travail, les rapports de force et la prévention des violences sexistes. Il ne s'agit pas seulement d'assurer l'équité mais aussi de garantir le dynamisme de la création : la richesse des histoires portées par une industrie repose sur la diversité des personnes en mesure de les raconter. La déclaration comporte trois engagements :

1. L'égalité des chances : promouvoir l'égalité dans l'accès à l'emploi, à la progression de carrière, aux postes de direction, à des possibilités de financement, à la participation à des festivals, ainsi qu'un salaire égal à travail égal.

2. Une sécurité accrue sur le lieu de travail : renforcer les mécanismes de prévention et de soutien grâce à des normes claires, à des dispositifs de signalement accessibles et à des formations tout au long de la chaîne de valeur.

3. Faire entendre une diversité de voix : accroître la représentation des femmes et des groupes sous-représentés dans la création et la prise de décisions.

Deux voies, un seul objectif : la déclaration met en lumière les initiatives existantes à même d'alimenter des actions futures, notamment les mesures prises en France. Depuis 2021, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) a conditionné ses aides au respect par les entreprises de leurs obligations en matière de prévention du harcèlement sexuel ; en 2022, il a rendu obligatoire une formation agréée pour les producteurs et les distributeurs, qu'il a ensuite étendue en 2023 aux exploitants.

Le Royaume-Uni a créé la *Creative Industries Independent Standards Authority*, une autorité indépendante compétente pour le cinéma, la télévision, la musique et le théâtre.

Texte adopté par :

Etats, régions, organisations internationales Côte d'Ivoire, Finlande, France, Grèce, Indonésie, Irak, Nigéria, République de Corée.

Agences régionales et nationales du cinéma Austrian Film Institute, British Film Institute, Estonian Film Institute, Film Centre of Montenegro, Film Fund Luxembourg, Finnish Film Foundation, Fondo Mixto de Promoción Cinematográfica Proimágenes Colombia, Fonds des Médias du Canada, General Organization for Cinema de Syrie, German Federal Film Board, Hellenic Film and Audiovisual Center, Indonesian Film Agency, Instituto do Cinema e do Audiovisual, Kenyan Film Commission, KOCCA, KOFIC, Screen Ireland, SODEC, Swedish Film Institute, Téléfilm Canada.

Organisations Africa International Film Festival (AFRIFF), African Film and Media Arts Collective (AFMAC), Arcom, ARP, Arte France, Association Française des Cinémas Art et Essai, Berlinale - Internationale Filmfestspiele Berlin, Beta Group, Busan International Film Festival, Business France, Chapter 2, Cinépolis, Cineworld Group, CJ ENM, CJ Group, Confédération Internationale des Cinémas d'Art et d'Essai (CICAE), Creative Artists Agency (CAA), Dharamsala, Durban FilmMart Institute, Eastman Kodak Co., École Gobelins Paris, European Film Agency Directors Association (EFAD), Expertise France, Fédération Nationale des Cinémas Français, Fédération Nationale des Éditeurs de Films, Federation Studios, Festival de Cannes, Festival de Rotterdam (IFFR), Festival Séries Mania, FICAM, Film Heritage Foundation, Fubon Educational and Cultural Foundation, Galaxy Studio, Gaumont, Gaumont Télévision, GLOBO, Groupe mk2, HTC, I Wonder Pictures, Illumination Studios Paris, International Union of Cinemas, JP Morgan, KawanKawan Media, Kinopolis Group, La Fémis, Liquid XO, Mediawan, Misr International Films, NAVER, NEXON Korea, Nisaba Institution for Moving Images, Nomadis Image, North Road, Pathé Cinémas, Pathé Films, PHI Centre, Rothschild & Co, San Sebastian Film Festival, SLL, Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique (SACEM), Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD), Société des Réalisateurs Français (SRF), Studios de Bry, Sud Écriture, Sunuy Films, Syndicat de la Production indépendante (SPI), Toronto International Film Festival, TVING, Unifrance, Union internationale des cinémas (UNIC) Université Sorbonne Nouvelle, USC School of Cinematic Arts, Vietnam Film Promotion and Development Association, Vuelta, Webedia Éléphant, Xilam Animation.

Personnalités Howard A. Rodman, Nabil Ayouch, Julie Bertuccelli, Céline Calvez, Angele Diabang, Laurence Farreng, July Jung, Denis Masségli, Tarik Saleh.

Engagements : égalité des chances, renforcement de la sécurité sur le lieu de travail, diversité des personnes dans la création et la prise de décisions.

→ **La déclaration pour des industries du cinéma plus durables** vise à rapprocher les initiatives en faveur de la durabilité à l'échelle mondiale. Nombre de pays ont déjà mis au point des lignes directrices, des incitations, des mécanismes de financement conditionnel et des outils pratiques en matière de durabilité, mais ces mesures demeurent divergentes sur certains points. Les acteurs de l'industrie ont également entrepris des efforts dans ce domaine. S'appuyant sur des engagements existants, notamment l'Accord de Paris et le pacte vert pour l'Europe, la déclaration engage les signataires à rapprocher leurs outils, leurs méthodologies et leurs cadres de soutien à la transition écologique. En s'appuyant sur les initiatives existantes sans les remplacer, la déclaration vise à soutenir une plus grande compatibilité des approches ainsi qu'à appuyer l'élaboration de normes communes pour les États européens dans le cadre du Comité européen de normalisation (CEN), en tant que de besoin. Le but est d'assurer la compatibilité des mesures, et non leur uniformité.

Texte adopté par :

Organisations Africa International Film Festival (AFRIFF), African Film and Media Arts Collective (AFMAC), Arcom, ARP, Arte France, Association Française des Cinémas Art et Essai, Berlinale - Internationale Filmfestspiele Berlin, Beta Group, Busan International Film Festival, Business France, Chapter 2, Cinépolis, Cineworld Group, CJ ENM, CJ Group, Confédération Internationale des Cinémas d'Art et d'Essai (CICAIE), Creative Artists Agency (CAA), Dharamsala, Durban FilmMart Institute, Eastman Kodak Co., École Gobelins Paris, European Film Agency Directors Association (EFAD), Expertise France, Fédération Nationale des Cinémas Français, Fédération Nationale des Éditeurs de Films, Federation Studios, Festival de Cannes, Festival de Rotterdam (IFFR), Festival Séries Mania, FICAM, Film Heritage Foundation, Fubon Educational and Cultural Foundation, Galaxy Studio, Gaumont, Gaumont Télévision, GLOBO, Groupe mk2, HTC, I Wonder Pictures, Illumination Studios Paris, International Union of Cinemas, JP Morgan, KawanKawan Media, Liquid X, Kinopolis Group, La Fémis, Mediawan, Misr International Films, NAVER, NEXON Korea, Nisaba Institution for Moving Images, Nomadis Image, North Road, Pathé Cinémas, Pathé Films, PHI Centre, Rothschild & Co, San Sebastian Film Festival, SLL, Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique (SACEM), Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD), Société des Réalisateurs Français (SRF Studio de Bry, Sud Écriture, Sunuy Films, Syndicat de la Production indépendante (SPI), Toronto International Film Festival, TVING, Unifrance, Union internationale des cinémas (UNIC), Université Sorbonne Nouvelle, USC School of Cinematic Arts, Vietnam Film Promotion and Development Association, Vuelta, Webedia Éléphant, Xilam Animation.

Personnalités Howard A. Rodman, Nabil Ayouch, Julie Bertuccelli, Céline Calvez, Angele Diabang, Laurence Farreng, July Jung, Denis Masségla, Tarik Saleh.

Moyens : rapprochement des outils existants, normes européennes en tant que de besoin dans le cadre du CEN.

2. RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

→ **Le Partenariat Lumière** constitue une nouvelle initiative internationale pour financer et soutenir l'industrie de l'image animée, lancée par la France et la République de Corée et ouverte à d'autres pays. Soutenue par un investissement minimal d'un milliard d'euros, cette initiative a pour objectif est de soutenir les entreprises ambitieuses, de les aider à élaborer des catalogues et à être compétitives à l'échelle internationale.

Contribution de la France : grâce à un engagement de 500 millions d'euros mobilisés par Bpifrance sur la période 2027-2031, la France déploiera un éventail d'instruments financiers en appui au développement d'entreprises du secteur de l'image animée. Ces instruments comprennent des investissements en capital pour étoffer les fonds propres d'entreprises dotées d'un potentiel de développement à l'international, des financements consacrés à la recherche, au développement et à l'innovation créative, des cofinancements et des mécanismes de partage des risques aux côtés de banques et d'investisseurs privés.

Corée et au-delà : la République de Corée a annoncé un engagement similaire en appui à la croissance et au financement de son industrie cinématographique nationale. Tous les investissements réalisés dans le cadre du Partenariat se conformeront aux principes adoptés à Saint-Paul-de-Vence, notamment la primauté de la création humaine, le soutien à la mise en place d'une nouvelle propriété intellectuelle, le respect du droit d'auteur et la diversité culturelle.

Partenariat conduit par la France et la République de Corée.
Période : 2027-2031. Statut : ouvert à de nouveaux partenaires.

→ **La France en tant que destination pour la production internationale.** La place de la France comme destination de choix pour les productions internationales se reflète dans les chiffres. En 2026, les productions internationales ont déjà engagé plus de 600 millions d'euros de dépenses sur le territoire français. Ce montant devrait atteindre 1 milliard d'euros d'ici la fin de l'année, soit environ le double du niveau enregistré l'année précédente. Ces investissements couvrent un large éventail de projets, allant des longs métrages et séries en prises de vues réelles à l'animation et aux effets visuels. Au-delà de leur impact économique direct, ces productions mobilisent le savoir-faire français, soutiennent l'emploi dans toutes les régions et renforcent le rayonnement culturel de la France. Elles témoignent de la capacité du pays à conjuguer excellence créative, compétitivité internationale et diversité culturelle. En réunissant à Saint-Paul-de-Vence les principaux acteurs mondiaux du secteur, le Sommet Lumière prolonge cette dynamique et affirme l'ambition de la France de demeurer à la fois une terre de création, une destination de premier plan pour les tournages internationaux et un lieu de réflexion sur l'avenir mondial du cinéma.

Ce qui stimule la croissance. Cette augmentation s'explique par l'effet combiné du renforcement des incitations fiscales et d'investissements publics stratégiques par l'intermédiaire du programme France 2030 « la Grande fabrique de l'image », qui a permis de développer les capacités des studios, les infrastructures techniques et la formation des professionnels dans l'ensemble du pays.

Dépenses engagées en 2026 (cumul à ce jour) : 600 millions d'euros.

Dépenses projetées : environ 1 milliard d'euros d'ici la fin de l'année 2026. Instruments : renforcement des incitations fiscales, plan France 2030 « la Grande fabrique de l'image ».

3. INITIATIVES STRATÉGIQUES

L'objectif du Sommet est de bâtir une vision commune à l'échelle mondiale des enjeux à venir, ainsi que de garantir des engagements concrets pour y faire face. Ces engagements constitueront les premières preuves tangibles du multilatéralisme de l'image animée que le Sommet aspire à instaurer. À cette fin, la France lancera plusieurs initiatives stratégiques qui seront soutenues par d'autres pays, par des partenaires du secteur privé et par des talents créatifs déterminés à construire l'avenir du cinéma et de l'image animée.

Protéger les cinémas indépendants

→ **L'Initiative internationale pour la résilience des cinémas indépendants (International Resilience Initiative for Independent Screens, IRIS)** est l'un des engagements phares du Sommet. Il s'agit de la première organisation internationale dédiée à la sauvegarde des cinémas d'art et d'essai et des cinémas indépendants en danger. IRIS contribuera à renforcer la circulation de la diversité cinématographique dans le monde, en particulier dans les régions où les acteurs locaux sont isolés, vulnérables ou menacés. Cette démarche s'inscrit dans une logique structurelle. Alors même que le public redécouvre le cinéma indépendant, l'écosystème qui rend cela possible s'affaiblit. À l'inverse de la production cinématographique, qui peut, dans une certaine mesure, se relocaliser, la distribution et l'exploitation indépendantes reposent sur des institutions à l'échelle locale. Pourtant, elles reçoivent une aide bien moindre, au niveau national ou international, par rapport à la production. L'objectif de l'initiative IRIS est de combler cette lacune grâce au premier mécanisme international dédié à la distribution du cinéma indépendant, en combinant des financements, du savoir-faire et un travail de sensibilisation.

IRIS est soutenue par un Conseil international composé de plus de quarante cinéastes et artistes de premier plan issus de 31 pays, dont les œuvres ont collectivement reçu 14 Palmes d'or et 16 Oscars. Parmi ses membres figurent notamment Juliette Binoche, Jane Campion, Sofia Coppola, Costa-Gavras, Isabelle Huppert,

Jim Jarmusch, Hirokazu Kore-eda, Nanni Moretti, Ruben Östlund, Jafar Panahi, Martin Scorsese, Tilda Swinton, Denis Villeneuve et Wim Wenders.

Grâce à des outils concrets, à l'échange d'expertises et à des ressources financières dédiées, IRIS vise à bâtir un réseau mondial pérenne de solidarité et de soutien en faveur des cinémas d'art et d'essai, des cinémas indépendants et des distributeurs. L'initiative déploie son action autour de quatre axes principaux :

1. Protéger. Intervenir rapidement lorsqu'un cinéma, un distributeur ou un réseau indépendant est menacé, grâce à des financements, un savoir-faire et un soutien international d'urgence.

2. Renforcer. Aider les organisations locales à élargir leur public, à former des professionnels et à ouvrir de nouvelles salles.

3. Mettre en relation. Réunir les acteurs confrontés aux mêmes difficultés à travers le monde.

4. Cultiver. Attirer les nouvelles générations au cinéma grâce à l'enseignement du cinéma.

Amplifier sans remplacer. Des ressources modestes orientées de manière pertinente peuvent faire la différence. Metropolis, l'unique cinéma indépendant au Liban, a formé vingt exploitants en vue de la réouverture de salles de cinéma à travers le pays. Le hashtag *#SaveTheCinema* au Japon a été lancé par les réalisateurs et réalisatrices pour défendre les mini-cinémas indépendants du pays. Sur le modèle de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit (ALIPH), IRIS assure un financement, un savoir-faire et des actions de sensibilisation qui permettent de donner plus d'ampleur aux initiatives comme celles présentées ci-dessus. Un socle de financement public-privé diversifié, un comité indépendant et un conseil international de réalisateurs et de réalisatrices provenant de chaque continent permettra de garantir l'indépendance d'IRIS.

Les personnalités suivantes ont déjà rejoint le Conseil :

Pedro Almodovar (Espagne), **Jacques Audiard** (France), **Lila Avilés** (Mexique), **Nabil Ayouch** (Maroc), **Sean Baker** (États-Unis), **Kaouther Ben Hania** (Tunisie), **Juliette Binoche** (France), **Jane Campion** (Nouvelle-Zélande), **Nuri Bilge Ceylan** (Turquie), **Sofia Coppola** (États-Unis), **Costa-Gavras** (France & Grèce), **Jean-Pierre and Luc Dardenne** (Belgique), **Chucko and Arie Esiri** (Nigeria), **Miguel Gomes** (Portugal), **Hasan Hadi** (Irak), **Ryusuke Hamaguchi** (Japon), **Agnieszka Holland** (Pologne), **Isabelle Huppert** (France), **Jim Jarmusch** (États-Unis), **Payal Kapadia** (Inde), **Aki Kaurismäki** (Finlande), **Hirokazu Kore-eda** (Japon), **Vicky Krieps** (Luxembourg), **Richard Linklater (United States)**, **Kleber Mendonça Filho** (Brésil), **Nanni Moretti** (Italie), **Ruben Östlund** (Suède), **Jafar Panahi** (Iran), **Rithy Panh** (Cambodge), **Ira Sachs** (États-Unis), **Tarik Saleh** (Égypte & Suède), **Albert Serra** (Espagne), **Abderrahmane Sissako** (Mauritania), **Tilda Swinton** (Royaume-Uni), **Denis Villeneuve** (Canada), **Thomas Vinterberg** (Danemark), **Wim Wenders** (Allemagne), **Rebecca Zlotowski** (France), **Jia Zhang-ke** (Chine), and **Andrey Zvyagintsev** (Russie).

IRIS vise à lever 30 millions d'euros, ce qui lui permettra d'engager 10 millions d'euros par an au cours des trois prochaines années. Le ministère de la Culture, avec le soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, contribuera à hauteur de 1 million d'euros par an au nom de la France.

Partenaires fondateurs : France, Maroc, République de Corée.

Partenaires : Portugal.

Avec le soutien de : Les Amis du Festival de Cannes

Gouvernance en place à l'automne 2026.

Premier événement international à New York, le 22 septembre 2026.

Initiative pleinement opérationnelle en janvier 2027.

Sauver le patrimoine cinématographique et audiovisuel mondial

→ **Un nouveau programme de l'ALIPH consacré au patrimoine cinématographique et audiovisuel mondial en péril aborde l'une des problématiques les plus pressantes du secteur : la préservation de l'histoire mondiale de l'image animée avant que celle-ci ne disparaisse.** À l'heure où l'on estime que seulement 20 % du patrimoine cinématographique mondial a été sauvegardé, ce nouveau programme répond à un besoin croissant en matière de préservation. Les collections analogiques entrent dans une ère critique : les bobines de film se détériorent, les infrastructures de stockage sont vieillissantes, les équipements spécialisés sont de plus en plus difficiles à maintenir en état et les connaissances techniques se perdent progressivement. À ces facteurs de risque s'ajoutent les conflits, les dangers liés au climat ainsi que les capacités d'archivage limitées, et le patrimoine de l'image animée est trop souvent ignoré par les instances internationales chargées de la préservation du patrimoine. Le programme a pour objet de soutenir les institutions locales et les professionnels déjà engagés dans des actions de préservation en fournissant les infrastructures, les équipements, les formations et les ressources nécessaires à la poursuite de leurs efforts sur le long terme et à la valorisation des collections.

La nouvelle ambition de d'ALIPH. Ces dix dernières années, ALIPH, basée à Genève, a soutenu 640 projets dans 65 pays, soit un investissement total de 140 millions de dollars dans la protection du patrimoine culturel en péril. ALIPH pilotera le programme pour la préservation du patrimoine cinématographique et audiovisuel en péril 2027-2032, dont les premiers projets ont déjà été identifiés en Ukraine, en Syrie, au Liban et en Indonésie. Dans ce cadre, ALIPH affectera cette année une enveloppe initiale de 500 000 dollars au financement de projets d'urgence. L'objectif de ALIPH est d'étendre sa base de donateurs et de lever 15 millions de dollars en appui à ce programme pour la période 2027-2032. La France y contribuera à hauteur de 5 millions de dollars.

Programme dirigé par ALIPH.
Lancement à l'automne 2026.
3 projets pilote en Ukraine, en Syrie et en Indonésie.

Donner à tous les jeunes les outils nécessaires pour comprendre, interroger et créer l'image animée

→ **Le Partenariat mondial pour l'éducation au cinéma et à l'image, co-porté par la France, le Nigéria et la République de Corée, traduit le manifeste pour une éducation à l'image universelle en actions concrètes.** Dans un monde de plus en plus formaté par les écrans, les feeds générés par algorithmes et l'intelligence artificielle générative, chaque jeune doit apprendre à ne pas se contenter de consommer l'image animée mais à la comprendre, à la remettre en question et à la créer. Des décennies d'expertise sont déjà disponibles mais demeurent fragmentées : les méthodes éprouvées voyagent rarement au-delà des frontières du pays où elles sont mises au point et elles sont souvent reconstruites complètement en d'autres lieux. Le Partenariat fera de ces expériences une ressource mondiale partagée qui aidera les pays à transformer leur ambition en actions concrètes et à établir des programmes adaptés à leur propre contexte culturel et éducatif. Pour un pays qui se lance, le financement est rarement un point bloquant ; en revanche, il est plus difficile de savoir par où commencer.

Programmes nationaux. Chaque année, le Partenariat apportera son appui à trois pays qui cherchent à créer un programme national en matière d'éducation à l'image, au moyen de financements spécifiques et d'une expertise internationale qui couvriront l'élaboration du programme, sa coordination, la formation des enseignants et le lancement de projets pilotes.

Kits de démarrage. Le Partenariat mettra au point des outils concrets de mise en œuvre basés sur des modèles internationaux éprouvés, notamment un kit de ressources pour les classes, un kit de projection pour les écoles et un kit pour la création, tous conçus pour être adaptés aux différents contextes culturels et éducatifs.

Un réseau international vivant. Des échanges entre pairs, des missions d'experts et des ressources partagées connecteront les pays disposant de programmes en place et ceux qui débutent dans cette voie, pour permettre aux méthodes fructueuses de voyager et d'être adaptées et améliorées d'un pays à l'autre.

Partenaires fondateurs France, Nigéria, République de Corée Partenaires Luxembourg, Maroc, Royaume-Uni.

Premier réseau créé à l'automne 2026..

Premiers kits et premières missions d'experts ancés en 2027.

Enfin : trois nouveaux pays soutenus chaque année.

Soutenir la prochaine génération de responsables de l'audiovisuel

→ **Audiovisual Next Gen est une nouvelle initiative Young Leaders international lancée par la France par l'intermédiaire du CNC en collaboration avec des partenaires internationaux.** Elle permettra d'identifier et de connecter vingt professionnels âgés de moins de 35 ans à fort potentiel susceptibles de par leur position de façonner l'avenir de l'audiovisuel à travers différents secteurs et continents, et de promouvoir leur avancement.

Il ne s'agit ni d'un programme de formation, ni d'un incubateur de projets, mais plutôt d'un tremplin pour ces personnes. Pendant dix-huit mois, un programme de mentorat, des échanges avec les pairs, des discussions privilégiées avec le secteur, des visites de terrain et quatre immersions internationales en Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique permettront aux participants d'avoir accès aux plus hauts responsables et aux plus grands écosystèmes de création pour qu'ils puissent établir des relations, élargir leurs horizons et saisir des opportunités, ce qu'ils auraient autrement mis des années à réaliser. En réunissant les créateurs et les hauts responsables, les acteurs du public et du privé et les professionnels travaillant dans la création de contenu, les technologies, les droits, le public et les industries créatrices adjacentes, *Audiovisual Next Gen* brisera les structures traditionnelles pour construire un réseau mondial pérenne de nouveaux hauts responsables.

Une première promotion assortie d'un objectif. La première promotion, qui sera annoncée en janvier 2027, sera composée uniquement de femmes afin de refléter l'engagement commun à lutter contre la sous-représentation persistante des femmes aux plus hauts postes de création et de direction dans le secteur.

Initiative dirigée par la France (CNC) en collaboration avec des partenaires internationaux [Mediawan, RTL Group, Netflix, CJ Group].

Appel mondial à candidature lancé à l'automne 2026.

Première promotion annoncée en janvier 2027.

Première immersion en Europe en mars 2027.

Connecter les agences du cinéma à travers le monde

→ **L'Alliance Lumière est le premier réseau mondial d'institutions nationales chargées du secteur du cinéma et de l'audiovisuel.** Lancée lors du Sommet, elle donnera une forme institutionnelle pérenne au multilatéralisme naissant concernant l'image animée en créant un cadre de coopération permanent entre les instances du cinéma de chaque continent. Une coopération régionale est déjà en place grâce à l'EFAD en Europe (38 membres), à la CAACI en Amérique Latine (22 membres) et à l'AFAN en Asie (9 membres). Pourtant, cette architecture reste inégale : des régions entières ne disposent pas d'organisations similaires et aucune instance permanente n'a jamais connectée les agences mondiales de cinéma.

Ouverte, informelle et axée sur l'action. L'entrée au sein de l'Alliance Lumière sera gratuite et ouverte à toute agence nationale ou institution publique dont la mission est de soutenir, de défendre ou de promouvoir le cinéma et l'image animée. L'Alliance mettra en place des canaux directs pour l'échange d'expertise, pour la comparaison des modèles de politiques publiques, pour la mise au point d'initiatives conjointes et pour la défense de principes communs lors des discussions internationales. Elle ne remplacera pas les réseaux existants, mais elle les connectera et les renforcera.

Deux rendez-vous annuels. Les membres se réuniront à Cannes chaque année, en mai, pour discuter des priorités émergentes et définir de nouveaux domaines de coopération. Un congrès, organisé chaque année par un État membre différent, permettra d'aborder les principales difficultés mondiales tout en présentant aux participants l'écosystème de création du pays d'accueil.

Les 55 agences nationales ou territoriales ayant déjà rejoint l'initiative : Albanie, Allemagne, Autriche, Bulgarie, Canada, Colombie, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, Fédération Wallonie-Bruxelles, France, Grèce, Indonésie, Irak, Irlande, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Moldavie, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Norvège, Macédoine du Nord, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Québec, République dominicaine, Sénégal, Singapour, Slovénie, Suède, Suisse, Syrie, Taïwan, République tchèque, Royaume-Uni, Ukraine et Vietnam.

Lancement lors du Sommet Lumière le 7 septembre 2026.
Première réunion en ligne à l'automne 2026.
Réunion de l'Alliance Lumière à Cannes en mai 2027.
Premier congrès annuel à l'automne 2027.

4. AUTRES ANNONCES

→ **L'Indonésie renforce la collaboration internationale dans le secteur du cinéma grâce à un nouveau fonds de coproduction..**

L'Indonésie a annoncé la mise en place d'un nouveau fonds international pour la coproduction cinématographique, qui traduit son engagement à renforcer son écosystème de production cinématographique et à accroître la portée au niveau mondial des histoires, des talents et des producteurs indonésiens. Le fonds, dont la dotation annuelle pourra atteindre 20 milliards de roupies indonésiennes (soit environ 1 million d'euros) sera destiné aux réalisateurs du monde entier qui travaillent en coproduction avec des réalisateurs et des producteurs indonésiens et pourra soutenir jusqu'à dix projets par an. Le premier appel à candidature est attendu avant l'ouverture du programme 2027. Élaborée avec le soutien de la France par l'intermédiaire du CNC, cette initiative reflète l'ambition de l'Indonésie de renforcer les partenariats internationaux, de connecter le cinéma indonésien aux réseaux et aux marchés mondiaux et de devenir une plateforme régionale de coproduction.

Fonds annoncé par le ministre de la Culture de la République d'Indonésie.
Dotation annuelle pouvant atteindre 20 milliards de roupies indonésiennes (env. 1 million d'euros).
Projets soutenus pouvant être au nombre de 10 par an.
Premier appel à candidature lancé avant l'ouverture du programme 2027.

→ **TOHO Europe ouvre une nouvelle succursale en France.**

TOHO Europe, bureau régional du groupe japonais spécialisé dans le divertissement TOHO Co., Ltd., fondé en 1932 et mondialement connu pour la série Godzilla, a annoncé l'ouverture d'une nouvelle succursale en France en septembre 2026. Le groupe TOHO Co., Ltd., a accéléré son développement sur le marché européen depuis l'acquisition d'Anime Ltd. en janvier 2026. La nouvelle succursale sera le pilier du renforcement et du développement de ces activités et constitue un signe du renforcement des liens du groupe avec l'industrie française du divertissement et un pas vers une plus grande collaboration avec les partenaires locaux du secteur du film et de l'animation.

→ **Cinépolis contribue à l'expansion du rayonnement international du cinéma français.** Le groupe Cinépolis, basé au Mexique, un des plus grands exploitants de salles de cinéma au monde, présent dans 17 pays, fête ses 30 ans de collaboration avec la France avec le Tour de Cine Francés, qui associe un festival proposant une sélection de films soigneusement choisie à leur distribution commerciale. Lors du Sommet, Cinépolis et Unifrance officialisent, avec l'appui du gouvernement français, un nouveau partenariat visant à adapter et à tester cette approche en Inde, en Indonésie, en Espagne et au Chili à partir de 2027. S'appuyant sur l'ampleur, la position de chef de file sur le marché et le savoir-faire local de Cinépolis, cette initiative vise à permettre aux films français de toucher un public plus large et de renforcer leur distribution commerciale sur des marchés internationaux stratégiques.

→ **Signée par La Fémis, Gobelins Paris, la Filmakademie Baden-Württemberg, la UCLA School of Theater, Film and Television et la USC School of Cinematic Arts, la déclaration « L'avenir de la création dépend de l'avenir de l'éducation » appelle à reconnaître les écoles de cinéma et d'image animée comme des partenaires stratégiques dans le développement des talents créatifs.** Dans un contexte de profonde transformation causée par l'intelligence artificielle, les nouveaux outils de création et l'évolution des métiers, les signataires du texte déclarent que le talent, la créativité, l'esprit critique et la diversité culturelle demeurent les piliers de l'avenir du cinéma et de la création audiovisuelle. Selon eux, les technologies sont de plus en plus accessibles mais pas le talent. Le texte invite les dirigeants de l'industrie, les entreprises du secteur technologiques, les institutions publiques et les gouvernements à reconnaître l'éducation comme un investissement stratégique, à soutenir la nouvelle génération de créateurs, à encourager une innovation responsable et à renforcer les conditions permettant l'émergence de voix créatives diverses et indépendantes.

→ **L'Alliance du cinéma et de la télévision indépendante (IFTA) et Regal Cinemas, Cineworld Group annoncent le lancement d'une initiative pilote sur l'avenir de la distribution (*Future of Distribution*).** Il s'agit d'une initiative internationale conçue pour faire face à une problématique de longue date pour les cinémas : comment augmenter la fréquentation des salles de cinéma en optimisant l'utilisation des capacités d'accueil existantes ? Dans la plupart des économies développées, la fréquentation des salles de cinéma reste nettement inférieure aux niveaux enregistrés avant la pandémie. Les salles, les films et le public sont pourtant toujours là. En Amérique du Nord, le nombre d'entrées a chuté pour atteindre environ 770 millions en 2025, soit une baisse de près de 37% par rapport à 2019, tandis que le nombre de salles de cinéma est resté quasiment inchangé ; le taux d'occupation de ces salles varie entre 11 et 15 %. Le problème vient d'une mauvaise utilisation des lieux plutôt que d'un manque d'intérêt pour le cinéma : les mauvais films sont diffusés aux mauvaises heures dans les mauvaises salles

En quoi consiste cette initiative pilote ?

Les salles de cinémas participantes mettront à disposition un certain nombre de salles et de plages horaires sous-exploitées à un programmeur indépendant qui n'aura qu'une seule mission : augmenter la fréquentation grâce au large éventail d'œuvres disponibles, allant des sorties diffusées à grande échelle aux documentaires et aux films de répertoire, ainsi qu'à des événements spéciaux. L'initiative pilote s'appuie sur cinq principes protégeant chacun des participants. Elle est additionnelle, puisqu'elle s'appuie sur des capacités qui, autrement, resteraient inexploitées ; elle respecte les fenêtres d'exploitation en salles et les dates de sorties ; la participation est volontaire ; la gouvernance est neutre et limitée dans le temps ; et les données relatives aux résultats sont transmises aux participants afin de permettre un apprentissage collectif

Pourquoi cette initiative pilote est-elle importante ? Cette initiative pilote vise à recueillir des données permettant de déterminer si l'innovation en matière de programmation peut accroître les entrées sans perturber les modèles de distribution existants, créant ainsi de nouvelles opportunités pour les films, les cinémas et le public..

Initiative lancée par le CNC et l'IFTA.

Lancement de l'initiative pilote dans des marchés choisis à partir de fin 2026.

Premiers résultats publiés mi-2027.

→ **La ville de Montpellier annoncera bientôt ses projets pour la création d'un nouveau festival international du jeu vidéo, qui devrait devenir une vitrine mondiale de l'excellence créative dans ce secteur et un nouveau rendez-vous français de l'image animée similaire aux festivals de Cannes, d'Annecy, de Lille et de Clermont-Ferrand.** Un demi-siècle après son invention, le jeu vidéo n'a toujours pas d'événement culturel mondialement reconnu qui lui soit consacré. Bien que de grands rassemblements publics existent, ils sont davantage axés sur la promotion commerciale que sur la reconnaissance artistique. En s'appuyant sur la notoriété de Montpellier en tant que référence de l'industrie française du jeu vidéo, cette initiative vise à mettre en place un festival international consacré à la valorisation du jeu vidéo en tant que forme d'expression culturelle et créative. Ce festival devrait comporter un concours officiel rassemblant jeux indépendants et jeux produits par de grands studios, évalués uniquement sur leur mérite créatif, ainsi qu'un marché professionnel consacré aux droits d'adaptation dans les domaines du cinéma, de la télévision, de l'édition et de la musique. Une mission préparatoire sera lancée à l'automne 2026, en vue d'une première édition en 2028.

→ **Élaborée par un consortium réunissant l'Université Sorbonne Nouvelle (inIdEx ICCA), le CNRS (PEPR ICCARE), Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Nantes Université, La Rochelle Université, l'ENS Louis-Lumière et La Fémis, la contribution du Sommet en matière de recherche fournit un cadre permettant de comprendre et les transformations provoquées par l'intelligence artificielle, les**

plateformes et les infrastructures numériques et d'y réagir. L'intelligence artificielle accélère les changements déjà amorcés du fait des technologies numériques, des plateformes et de la mondialisation, redéfinissant les capacités de création, les rapports de force économiques et l'accès aux publics, tout en créant de nouvelles dépendances à l'égard des données, des algorithmes et des infrastructures. La contribution du Sommet appelle à adopter des approches qui vont au-delà des oppositions traditionnelles entre création et technologie, diversité et modes d'utilisation, et souveraineté et ouverture. La contribution propose quatre axes prioritaires :

- le développement de communs scientifiques internationaux ;
- la mise en place d'un programme de recherche commun ;
- le renforcement de l'éducation à l'image et de la formation ;
- la mise en relation des infrastructures numériques, de la découvrabilité et de l'éducation à l'image dans le cadre des politiques culturelles.

Un concept à suivre. À l'ère des modèles génératifs, la représentation commence par les données à partir desquelles les modèles apprennent. Le consortium conceptualise cette problématique émergente en tant que « droit à être appris ».

→ **Nouveau partenariat de cinq ans entre le Sundance Institute et la UCLA School of Theater, Film and Television** dédié au développement des talents. Ce partenariat répond aux enjeux du « curriculum caché » à travers une plateforme numérique, le programme intensif Sundance at UCLA Summer Summit, l'expérience UCLA at Sundance Festival Experience et un programme certifiant associant technologies créatives et excellence inclusive.

→ **L'African Film and Media Arts Collective (AFMAC) et Mid March ont conclu un partenariat stratégique de long terme visant à restituer le patrimoine cinématographique panafricain aux publics pour lesquels il a été créé.** En tant que partenaire financier et co-développeur du programme, Mid March accompagnera AFMAC dans la mise en œuvre de résidences artistiques et de projections d'archives à travers le continent, en ciblant prioritairement les territoires où l'accès à la formation aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel demeure limité. Le partenariat permettra également de produire un compendium regroupant des méthodologies et ressources pédagogiques qui constitueront un corpus de connaissances ouvert destiné à soutenir les futures générations d'artistes, d'éducateurs et d'institutions culturelles à l'échelle africaine.

→ **Sous l'égide du gouvernement irakien et du Bureau du Premier ministre chargé des affaires culturelles, l'Irak annonce le lancement du Fonds irakien pour le cinéma,** ainsi que du Comité national du cinéma et de l'image animée, dont la mise en œuvre débutera fin 2026.

Ce cadre de gouvernance unifié vise à revitaliser l'infrastructure audiovisuelle nationale, à fournir des mécanismes durables de cofinancement et à simplifier les procédures réglementaires. Il favorisera ainsi la mise en place de partenariats stratégiques internationaux, le développement de coproductions transfrontalières et le soutien à l'émergence d'une nouvelle génération de cinéastes irakiens sur la scène mondiale.

5. APRÈS LE SOMMET DE SAINT-PAUL-DE-VENCE

Tous les éléments décrits dans le présent document auront une suite. L'Initiative IRIS mettra en place sa gouvernance avant la fin de l'année et sera pleinement opérationnelle en janvier 2027. Les trois premiers pays rejoindront le Partenariat mondial pour l'éducation à l'image cet automne, avant le déploiement de kits de lancement et de missions d'experts en 2027. L'Alliance Lumière se réunira à Cannes en mai et en Grèce en septembre 2027. L'initiative pilote Future of Distribution sera lancée sur des marchés choisis à partir de fin 2026 et publiera ses premiers résultats mi-2027. *Audiovisual Next Gen* annoncera sa première promotion en janvier et effectuera sa première immersion en mars. Le programme de sauvegarde du patrimoine d'ALIPH et le Partenariat Lumière seront tous les deux lancés en 2027.

Les déclarations restent ouvertes à la signature, et les initiatives restent ouvertes à de nouveaux partenaires. En adoptant la déclaration Lumière, les participants se sont engagés à rester collectivement mobilisés sur ces questions et à examiner ensemble les résultats véritablement obtenus. C'est l'objectif que ce Sommet s'est donné, à l'aune duquel il devra être évalué.

7 SEPTEMBRE 2026
SAINT-PAUL-DE-VENCE

SOMMET LUMIÈRE

FORGER DE
NOUVELLES ALLIANCES
POUR LE CINÉMA ET
L'IMAGE ANIMÉE

